



ASSEZ !!!!!!!!!!!!!

Monsieur le Directeur Interrégional,

Vous pensez certainement que le Centre de Détention de Salon-de-Provence est un petit archipel paradisiaque niché au coeur de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Marseille :

- **Un taux de couverture de 86 % ;**
- **Très peu d'absentéisme, selon vos services ;**
- **Pas de surpopulation carcérale.**

Mais, comme tout lieu qui semble magique, il y l'envers du décor.

Sur le plan des Ressources Humaines, les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- **86 % de taux de couverture = 117 agents sur 136 ;**
- **Une moyenne de 35 agents absents depuis plusieurs mois ;**
- **Des surveillants qui cumulent 4, 5, voir 6 jours de travail consécutifs, sur des cycles de 12h15 ;**
- **L'explosion des heures supplémentaires non rémunérées ;**
- **Le petit plus propre à Salon-de-Provence l'« astreinte-permanence » pour les officiers, qui n'ont d'autre choix que d'enchaîner 12 jours de travail consécutifs au nom de la **SOLIDARITÉ**.**

Malgré le non-respect des chartes de construction et de gestion du service prévues par la circulaire DAP de décembre 2019, la Direction locale ainsi que le « sacerdoce » DIOS, restent sourds à toutes ces dérives.

Sur le plan de la sécurité :

- **Un service de nuit à 8 agents ;**
- **La tenue des parloirs par 2 agents seulement ;**
- **Le poste du PCC ;**
- **La réalisation de missions quotidiennes de sécurité, telles que les fouilles de cellule et le sondage des barreaux, de plus en plus difficiles à exécuter.**

Tous ces éléments sont des facteurs :

- **De risques psychosociaux ;**
- **D'un sentiment d'insécurité pour le personnel, les intervenants et la population pénale ;**
- **De bouleversements dans la vie familiale des agents.**

Nous sommes donc très loin de la Qualité de Vie au Travail tant vantée par notre Direction locale.

Messieurs les Directeurs, et mesdames les Directrices, le personnel est las de porter à bout de bras les errances insoutenables d'une Administration Pénitentiaire agonisante.

Le bureau local FO justice
Le 05 avril 2024

